Copie [illegible]

0040

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service Environnement Risques
Pôle Environnement
Affaire suivie par Louis DUSSERRE-BRESSON
Tél.: 04.92.30.55.96
Fax : 04.92.30.55.04
Courriel : ddt@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
Document : [illegible]

Digne-les-Bains, le 12 MARS 2018

LE PRÉFET

à

Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Val d'Allos
Hôtel du Département
13 Rue du docteur Romieu
CS 70216
04995 DIGNE-LES-BAINS Cedex 9

OBJET : Défrichement - Accusé réception – Dossier complet

Votre dossier de demande d'autorisation de défrichement a été réceptionné dans mes services en date du 27 février 2018.

Cette demande concerne une superficie de 1,6741 ha pour l'aménagement de pistes et de remontées mécaniques sur les parcelles référencées n° 70, 97, 98, 101, 103, 104, 105, 106, 114, 1617, 1870 section B sises sur la commune d'Allos.

La nécessité de produire des pièces complémentaires vous a été notifiée par mon courrier en date du 8 mars 2018. Ces pièces complémentaires ont été réceptionnées dans mes services en date du 9 mars 2018. J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'à cette date votre dossier est complet.

Une décision sera établie au maximum dans un délai de deux mois à compter de la date de complétude, conformément aux articles R341-4 et R214-30-1 du code forestier..

Monsieur Dusserre-Bresson, chargé de l'instruction de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Préfet et par délégation,

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service Environnement et Risques

Michel CHARAUD